



Le Tract



Longueur administrative ?

Chers collègues,

A travers ce tract nous venons faire le point sur les avancées en termes de qualité de vie au travail et les discussions en cours.

Tout d'abord, nous constatons que l'entreprise s'est engagée à fournir au personnel un processus sur le rapatriement des bagages (en escales et à la base d'affectation) mais aussi sur la prise en charge du PN malade ou blessé en escale. Une note explicative devait nous être transmise en juin, suite au travail collaboratif entre la DOA, la DOS et la DPNC. **Cette note n'est malheureusement toujours pas sortie...**

Nous constatons également que deux échelons supplémentaires devaient être attribués aux collègues lors d'une promotion. Cette décision ne faisant pas état qu'il s'agisse d'une promotion définitive, nous constatons que nos collègues se sont vus proposer un avenant sans cette évolution d'échelon. **Nous espérons que ce ne soit qu'une erreur...**

La bonne nouvelle concerne nos CQP. En effet, en date du 29 juin, la Direction par retour de mail nous a entendu et pris en considération nos arguments légaux. En effet les CQP sont en contrat de professionnalisation. Par conséquent, ils ont les mêmes droits que les salariés en CDD, avec l'ouverture des droits aux GP dans les mêmes conditions, au bout de 6 mois consécutifs de contrat. **Nous espérons que le service Interline sera dans la boucle des évolutions aux droits d'accès aux GP...**

En revanche, nous sommes toujours dans l'attente des nouvelles règles concernant l'ouverture des droits aux GP, aussi bien pour les CDD que pour les nouveaux titulaires. En effet, la règle des 24 mois sans accumuler 6 mois de contrats consécutifs doit être abolie et un assouplissement mis en place. **Nous espérons que ces règles viendront sans trop tarder...**

La seconde bonne nouvelle concerne les CCP temporaires en haut de classement. Nous avons relevé que certains d'entre eux effectuaient des vols en CCP en dehors des hautes saisons. **Nous avons donc demandé la régularisation de ces cas, ce qui a été approuvé par notre Direction.**

La prime PNC manquant est d'ores et déjà entérinée, que ce soit à l'aller, au retour base ou l'aller-retour d'un vol long-courrier, **chaque PNC se verra attribuer une prime de 100€ brut.**

Suite à la demande du SNPNC, les discussions sur différents thèmes ont commencé : prime de déclenchement sur les jours OFF ou de congés, mise en place de jours ON 18/72, mais aussi la charte du port de l'uniforme. Nous vous informerons des avancées.

Nous devons tenir compte de la réorganisation actuelle de notre compagnie et malgré les longueurs ressenties par une grande majorité d'entre vous, sachez que « *ti pa ti pa, nou va arivé* ».

Syndicalement,

Votre équipe SNPNC-FO

